



LES ARCHERS DE SAINT-PRIX TIR A L'ARC EN MILIEU NATUREL

Association Loi 1901
Agrément D.D.C.S. n° 09599ET0097

Parcours boisé de 21 cibles 3D situé au-dessus du village de Saint-Prix.

Conditions de prêt d'arc

Le Club accepte de prêter un arc et une sacoche de transport aux archers débutants, selon les conditions suivantes :

1. Si l'archer débutant est âgé de plus de 15 ans, l'arc est prêté pour une durée de 4 mois à partir de la date d'inscription. Ce laps de temps étant nécessaire pour bien appréhender ce sport et en acquérir les fondamentaux. Les 4 mois écoulés, il devra rendre l'arc en bon état et acquérir le sien propre. Si l'arc n'est pas rendu, le club se réserve le droit d'interdire l'accès du terrain à l'archer.
2. Si l'archer est âgé de moins de 15 ans, l'arc peut être prêté pour la saison complète. Le prêt peut être renouvelé chaque année, le club fournissant un arc adapté à la morphologie de l'enfant. Les arcs doivent impérativement être rendus fin juin. Le non-respect de cette règle entraînera le non renouvellement du prêt pour l'année suivante. Le prêt se fait en échange :
 - d'une caution de 100 € qui ne sera pas restituée en cas de détérioration ou de non restitution de l'arc à la fin de la période de prêt,
 - d'une somme forfaitaire de 10 € par arc prêté, pour le renouvellement annuel de la corde et du repose flèche.
3. L'arc et les flèches sont assimilés à des armes de "catégorie D" (anciennement 6ème catégorie). Si leur acquisition et leur détention sont libres, leur transport, lui est règlementé. Le transport d'une arme de catégorie D est autorisé sous réserve de pouvoir en justifier la légitimité (la licence). Il est recommandé de transporter son arc et ses flèches dans les conditions suivantes :
 - dans une valise ou une housse, pour les compounds (ou arcs à poulies),
 - démonté, si l'arc est démontable,
 - débandé pour un monobloc.

En tout état de cause : « une arme de "catégorie D", doit être transportée de manière à ne pas être immédiatement utilisable »

Nom : Prénom :

Adresse mail :

Type de prêt : 4 mois saison N° d'arc

N° de chèque de caution (100€) :

Établissement bancaire :

Date et signature – Précédé le la mention « lu et approuvé »